

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2023

DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX DE LA MENACE TERRORISTE D'EXTRÊME DROITE -
(N° 877)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL28

présenté par
Mme Diaz

ARTICLE UNIQUE

I. – À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« d'extrême droite »

le mot :

« violents ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 5 et 6.

III. – En conséquence, à l'alinéa 3, substituer aux mots :

« d'extrême droite »

le mot :

« violent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à élargir la portée de ce rapport en prenant en compte les liens entre les groupuscules violents et les milieux universitaires.

L'activisme politique est souvent présent dans les milieux universitaires, à la fois par des organisations liées à des partis politiques mais aussi par des associations activistes sans liens directs avec des formations politiques.

Il n'existe cependant pas assez de données sur les relations entre les milieux universitaires et des groupuscules à caractère violent. En effet, de grands nombres d'incidents ont lieu sur des infrastructures universitaires, en lien avec des groupuscules de gauche dite "radicale", et notamment au moment de l'accueil de personnalités politiques pour des conférences.